

NOS HONORAIRES TRANSACTIONS

- Mandat Exclusif:
 - Pour les mandats supérieur à 200 001€: 3,5% TTC
 - Pour les mandats supérieur à 100 000 € et 200 000 € : 4% TTC
 - Pour les mandats au dessous de 100 000 € forfait de 4 000 € TTC

- Mandat Simple:
 - Pour les mandats supérieur à 200 001€: 4,5% TTC
 - Pour les mandats supérieur à 100 000 € et 200 000 € : 5 % TTC
 - Pour les mandats au dessous de 100 000 € forfait de 5 000 € TTC

- Dans le cas d'un mandat de recherche : 5% du prix net vendeur à la charges des acheteurs

- Dans le cas d'une délégation de mandat les honoraires appliqués sont ceux du mandataire principal

- VEFA à la charge du promoteur selon le pourcentage accordé par le promoteur.

NOS HONORAIRES LOCATIONS

Honoraires pour les baux d'habitations ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989:

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail
 - 10€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire *
 - 10€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur *
- Etat des lieux d'entrée:
 - 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire
 - 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

* ce plafond pouvant être ramené à un montant inférieur selon le type de biens